



Jun
2017

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl

ÉDITION SPÉCIALE

Il y a les
conseils d'amis et
il y a les conseils
de son Personal
Banker.

Découvrez
l'accompagnement
sur mesure du
Personal Banking
de CBC.



ÉDITO	5
LE MOT DU BÂTONNIER	7
DITES-MOI OÙ SONT LES FEMMES ?	9
SILVIA CAZZETTA : 20 ANS AU SERVICE DE L'ORDRE	11
IMMEUBLE PARTIELLEMENT AFFECTÉ À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE : « ILS SE MARIÈRENT ET EURENT BEAUCOUP...PLUS DE DÉDUCTIONS FISCALES »	13
NOS PERLES RARES DU MOMENT...	14
QUE VOUS RÉSERVENT LES ASTRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE 2017-2018 ?	15
SÉLECTION LITTÉRAIRE	16
INTERVIEW : FRANÇOIS LIGOT	17
ON A TESTÉ POUR VOUS : UN (LONG) APRÈS-MIDI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVOCATS.BE	19
DU CÔTÉ DE CHEZ NOS VOISINS : INTERVIEW DE MAÎTRE GEORGES BALON PERIN	22
CHRONIQUE DES BAVETTES : TROUVILLE, CÔTE NORMANDE	24
POUR UN PETIT TOUR...	27
INTERVIEW : MAÎTRE ISABELLE TASSET	28
#REBONDISSONS !	31



Comité de rédaction

RÉDACTEURS EN CHEF
Claire Hazée et Pierre Bayard

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, François Dembour
(Éditeur responsable), Éric Franssen
(coordination), Éric Therer, Xavier Baus,
Elisabeth Kiehl, Sarah Lemmens, Isabelle
Thomas, André Tihon

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Claire Hazée, Pierre Bayard, François
Dembour, André Tihon, Sarah Lemmens,
Elisabeth Kiehl, Eric Therer, Isabelle
Thomas, Florence Natalis, Xavier Baus,
Jessica Loly, Isabelle Tasset, Patrick Henry

Éditeur responsable

FRANÇOIS DEMBOUR
Palais de Justice
Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreauliege.be
www.barreauliege.be



Nous arrivons au terme de cette première année à la tête de l'Open Barreau.

Durant ces derniers mois, nous avons pu mettre en place un comité de rédaction solide qui nous aide, édition après édition, à vous proposer toutes sortes d'articles, de reportages et de comptes-rendus.

La contribution et les idées de chacun de ses membres sont précieuses à la réussite du projet.

Nous nous appuyons principalement sur quelques confrères qui participent à la rédaction de l'Open Barreau en fonction de leurs possibilités et de leur inspiration.

Cet éditto de fin d'année judiciaire est, pour nous, l'occasion de les remercier pour leur engagement : Isabelle, Elisabeth, Sarah, Florence, André, Eric (s) et Xavier, merci à vous !

Sachez que l'équipe reste ouverte à tous : un simple mail suffit pour proposer votre participation !

Comme annoncé et promis, nous vous proposons une version informatique et le retour d'une version papier de votre magazine.

L'observateur attentif notera quelques différences entre ces deux versions :

- La version papier reprend, d'une part, quelques articles anciens ayant particulièrement suscité la discussion et l'intérêt des lecteurs et, d'autre part, des articles inédits ;
- La version informatique reprend les articles de la version papier, mais également quelques articles qui nous ont été communiqués au mois de juin, après le bouclage de l'édition papier.

Le choix d'une parution annuelle papier, en plus de la version numérique, n'est pas synonyme d'un retour en arrière, mais bien d'une évolution.

Il nous a paru bon de poursuivre le développement de l'outil numérique (nous ne sommes qu'au début de notre exploration), tout en

donnant à nos lecteurs la possibilité de disposer d'une revue physique, inscrite dans la tradition de notre Barreau. Il faut également lui reconnaître cette vertu : pour beaucoup de nos lecteurs, davantage que la version numérique, l'édition papier incite à prendre le temps de la feuilleter, de la lire et parfois d'y revenir après quelques jours, semaines ou mois au hasard d'un rangement ou de l'envie de se détendre.

Soyez cependant rassurés : nous continuerons à agir sur les deux tableaux. A l'heure du numérique, nous entendons utiliser pleinement ce vecteur de communication qu'est notre site (<http://open.barreaudeliège.be/>), en le rendant de plus en plus interactif et au fait de l'actualité, quelle qu'elle soit. Nous ne pouvons pas y rester indifférents d'autant que l'actualité du monde judiciaire est plus que chargée.

Nous l'avons vu avec les différentes réformes « pots-pourris » : la modernisation de la Justice est en marche, et rien ne semble y faire obstacle.

Lequel d'entre vous n'a pas le sentiment, par moment, que « tout change » et que l'avenir de notre profession semble parfois incertain ?

Il suffit de lire les procès-verbaux d'AVOCATS.BE, les communications de l'Ordre, ou même de faire quelques pas au palais pour en discuter avec des avocats, greffiers ou magistrats pour découvrir l'ampleur des réformes qui sont en cours, ou en projet. Concernant la modernisation de la justice, bientôt même dans votre portefeuille, la carte électronique d'avocat vous obligera, elle aussi, à prendre le pas de ces réformes.

D'autres exemples ? La préparation d'un nouveau Code Pénal, la création d'un nouveau produit d'assurances « protection juridique », la réforme du Code des sociétés, la réforme de l'aide juridique, la mise en place de plusieurs projets informatiques, etc.

La profession change, le monde judiciaire aussi et les enjeux sont fondamentaux pour notre Etat de Droit.

Heureusement, nous disposons d'outils pour y faire face, que ce soit de manière individuelle, au sein d'associations d'avocats, ou via nos Ordres. L'Open Barreau en est un et nous suivrons cela de près. Nous tenterons, au fil des mois à venir, de nous intéresser en profondeur à ces projets de réforme en allant à la rencontre des acteurs de terrain.

Nous continuerons également à vous faire découvrir le Barreau sous d'autres visages, que ce soit via des reportages ou des interviews.

Vous l'aurez compris, la rentrée judiciaire s'annonce dès à présent chargée pour le monde judiciaire et pour l'Open Barreau !

D'ici là, nous vous souhaitons d'agréables vacances !

Pierre BAYARD et Claire HAZÉE
Rédacteurs en chef



Sonia Sibiet

Artiste liégeoise



La passion des animaux



sonia_sibiet@hotmail.com

0477/ 96 38 12

www.sibiet.com

« Gagner et perdre : non »
« Gagner et apprendre : oui ! »



Entre ces deux postures, je me nourris de la ligne de conduite suggérée par l'excellent animateur de ce débat, Amid Faljaoui (lequel est, notamment, directeur des magazines le Vif-l'Express et Trends-Tendances) : « *gagner et perdre : non ; gagner et apprendre : oui* ».

Mon esprit divaguait dans ces pensées multiples et variées à l'aube du surlendemain de ce congrès rafraichissant, au hasard d'une traversée printanière de notre si belle Ardenne liégeoise, envahie de lumières contrastées et balisée par ses reliefs verdoyants et envoûtants.

Oui, c'est vrai, parfois, j'imagine aussi notre belle Wallonie sans les Wallons !

Jean-Pierre Rousseau l'exprimait déjà – d'une certaine manière – en

2010 (le Vif, 23 avril 2010, page 13) :

« Oui, j'ai découvert en Wallonie un dynamisme économique incroyable. Je vois la niaque et l'envie de s'en sortir. Ce qui m'énerve, et qui peut me faire sortir de mes gongs, c'est que les Wallons n'exploitent pas assez tous les atouts qu'ils possèdent (...) Il faut arrêter de véhiculer ce discours pessimiste, qui arrange les gens qui n'ont pas beaucoup d'imagination, qui n'ont pas envie de bouger, et qui ne veulent pas que ce système un peu clientéliste évolue (...) ».

Moi aussi, parfois, souvent, je m'énerve... et me laisse aller -rarement bien sûr !- jusqu'à râler.

Je râle, lorsque je pense aux locaux du bureau d'aide juridique.

Depuis près de 5 ans, le déménagement du BAJ est « à l'ordre du jour ».

Mes prédécesseurs et moi-même ont continuellement relancé l'administration, eu égard à l'absence d'évolution – pour ne pas écrire l'immobilisme – conjuguée aux conditions indignes de travail du personnel, contraint de travailler dans un bâtiment notoirement insalubre.

Je pense à nouveau à Courteline, dans cet interminable déménagement avec des gens des administrations éloignées de la justice qui, je le cite, « *ne servent qu'à compliquer un tas d'affaires qui iraient toutes seules sans cela* ».

« *Il faut rompre* », écrivait Benoît Dejemeppe (JT 2015, pages 306, 307, « *Justice pour le Palais* »), « *avec le principe d'indécision qui domine aujourd'hui en raison de la responsabilité bicéphale de la Régie des Bâtiments et du Ministère de la Justice, les chefs de corps assistant impuissants à une interminable partie de ping-pong, où l'on se contente de parer au plus pressé dans l'ordre des réparations* ».

Monsieur le Premier Président Dewart évoquait en 2015 une nouvelle spécialité de l'administration : « *l'ingénierie de l'inertie* ».

Il y a un an (le 27/4/16), l'Administrateur général de la Régie des Bâtiments nous confirmait que « *le dossier de l'aménagement des locaux situés au rez-de-chaussée de l'aile nord pour le BAJ fait partie des priorités* », tout en annonçant que le début des travaux était « *envisagé* » pour le mois de septembre 2016.

Un an plus tard, le début des travaux est à nouveau envisagé en septembre (2017 cette fois !), ainsi que nous en a écrit Monsieur le Conservateur ce 18 mai : « *J'insiste auprès du chef de service de ma direction pour qu'une attention particulière soit réservée à ce dossier afin d'accélérer la procédure de décision d'attribution et de permettre, ainsi, le commencement des travaux dans les plus brefs délais (au mieux, mi-août, début septembre)* ».

Je m'abstiendrai, ici et maintenant, de nouveaux commentaires.

Madame le vice-Bâtonnier, je vous transmets le témoin... et les ciseaux pour l'inauguration « *prochaine* » des nouveaux locaux du bureau d'aide juridique.

Moi aussi, parfois, souvent, je m'énerve... et me laisse aller -rarement bien sûr !- jusqu'à râler.



Jeudi 18 mai 2017, Charleroi - Danses, congrès d'Avocats.be.

Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, croise le fer avec cinq « mâles dominants », et spécialement avec Salvatore Curaba, fondateur, il y a 18 ans, de la société EASI, meilleur employeur du pays trois années de suite (2015, 2016 et 2017).

Le point commun entre ces 6 protagonistes ? « *Ils ont pensé le futur* ».

Marie-Hélène Ska s'exclame : « *La Wallonie serait belle sans les wallons* ».

Devons-nous, un brin désabusés ou désespérés, reconsidérer notre mode de fonctionnement, ainsi que le suggère Marie-Hélène Ska (je le concède, le trait est forcé et le propos réducteur), ou nous positionner en « héros », ainsi que nous y invite Salvatore Curaba ? Pour ce dernier, les « *vrais héros, ce sont les entrepreneurs* ». Tandis que Marie-Hélène Ska « *ne veut pas être un héros* ».

Mais je reste optimiste pour notre profession !

Nous devons rebondir, en entrepreneurs que nous sommes (devenus...).

Monsieur Curaba nous exhorte à placer l'humain au centre de nos préoccupations, à « faire le bonheur de nos collaborateurs », à travailler en équipe.

Notre objectif quotidien ? Tendre à être 100% positif.

Pourquoi ? La négativité est beaucoup plus toxique qu'on ne le pense, tant pour nous que pour ceux qui nous entourent. Les pensées négatives interfèrent avec la réalisation de notre plein potentiel (extrait de « Rugir, ruminer ou respirer par le nez », Guy Perron et Raymond Arpi, Editions de l'homme).

À Charleroi, Bernard Delvaux, patron de la SONACA, interpellé par l'un de nos confrères (« *Qu'attendez-vous d'un avocat ?* ») nous a suggéré de nous approprier les innovations au lieu de les regarder.

Il nous a également conseillé, un sourire en coin, presque complice, d'utiliser des phrases courtes, à rendre « simples » nos consultations.

En fin de journée, les organisateurs du congrès « rebondir » nous ont offert d'entendre notre confrère Kami Haeri, avocat au barreau de Paris depuis 1997. En février 2017, il a remis son rapport sur « l'avenir de la profession d'avocat » à Jean-Jacques Urvoas, Garde des sceaux, Ministre de la Justice.

Ce rapport est construit sur la base de 130 auditions d'avocats et d'acteurs de l'économie et des nouvelles technologies et propose des réflexions sur les domaines et les modalités d'exercice de la profession.

Vous lirez certainement ce rapport dont je vous livre, en guise de conclusion, quelques lignes :

« Notre profession a en main toute les cartes, elle possède tous les talents : compétence, jeunesse, liberté, histoire. Elle peut incarner toutes les espérances. En menant ces réflexions, en élaborant ces propositions, nous espérons qu'avec une sagesse rassemblée, nous comprendrons tous que l'excellence, l'agilité et l'innovation, la mobilité et la pluridisciplinarité, la symétrie des attentions et le légitime désir d'être heureux dans la profession constituent désormais, dans ce siècle adolescent, une partie nouvelle et inaliénable de nos prin-

cipes essentiels, auxquels ils se mêlent désormais, dans l'espace et le temps. »

J'aime cette invitation à revenir à l'essentiel de notre profession, tout en prenant un certain recul.

Je termine.

C'est le sens de la vie que d'aspirer à prendre quelque distance, quelque altitude : « *Duc in altum* », allez au large !

En cette fin d'année judiciaire, c'est ce que je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous.

À propos d'altitude, je vous donne mon traditionnel rendez-vous : cette fois-ci ce sera le 11 Juillet 2017 à 13h13 au Col du Tourmalet (altitude ? 2115 mètres !).

Bien confraternellement,

François DEMBOUR
Bâtonnier du barreau de Liège

Le 24 mai 2017

DITES-MOI OÙ SONT LES FEMMES ?



Outre le fait qu'il s'agisse d'une magnifique chanson de Patrick Juvet, cette interrogation a été au centre des débats électoraux pour le vice-Bâtonnat l'année dernière et reste parfaitement pertinente : que deviennent les femmes, pourtant largement majoritaires sur les bancs universitaires des facultés de droit puis lors des prestations de serment ? Où disparaissent-elles toutes, passé la trentaine, ces greluches, si elles ne sont plus au Barreau ? Ont-elles été happées par une sorte de Triangle des Bermudes dont il faudrait élucider une fois pour toutes le mystère ? Comment peuvent-elles préférer quitter notre cénacle (ô affront !) pour aller travailler chez des assureurs ou des banques ?



Il fallait donc les décourager de partir, ou plutôt les encourager à rester au Barreau. On allait leur proposer des facilités pour combiner leur vie d'avocate et maman grâce à des places prioritaires dans des crèches, et pourquoi pas même une crèche au Palais. Parce qu'en effet,

notre pauvre trentenaire à la dérive cumule tous les défauts : elle est non seulement femme, mais également mère. Cette espèce en voie de disparition du Barreau va donc devoir être protégée comme il se doit, telle une petite chose fragile et sans défense... Comme si ces femmes ne s'imaginaient pas que ce serait le parcours du combattant, de trouver une crèche, aussitôt le test de grossesse positif jeté à la poubelle (ou gardé en souvenir au mur). Comme si ces femmes ne vivaient pas

le même calvaire que toutes les femmes qui travaillent et qui se retrouvent dans la même situation. Comme si ces femmes étaient devenues décérébrées, tous neurones fagocytés par leur maternité, pour ne pas s'interroger sur l'organisation pratique d'une vie chamboulée par l'arrivée d'un petit être, certes charmant, mais vagissant et monopolisant.

On sent d'autant plus poindre le malaise, lorsque le Barreau tente de faire du statut de l'avocate-femme-mère l'une de ses préoccupations, que, de façon assez maladroite, il n'est tout simplement jamais question... du père. Le père, ce grand absent, qui délaisserait toutes les charges du ménage sur sa tendre et douce (et surtout très dévouée), et qui n'aurait donc pas à bénéficier des mêmes facilités qu'il conviendrait d'accorder à la mère. Cliché, vous avez dit cliché ?

Près d'un an plus tard, où en est-on, de ces mesures ? N'y a-t-il pas eu un excès d'optimisme dans les propositions formulées ? Et, de manière plus générale, est-il vraiment du rôle du Barreau de se substituer, en la matière, à l'État (qui, soit dit en passant, a fait quelques avancées...) : a-t-on vraiment les moyens d'action nécessaires et suffisants pour faire progresser des enjeux politiques nationaux, lorsqu'on a déjà la plus grande peine à se faire entendre et respecter de notre Ministre concernant, par exemple, la réforme de l'aide juridique ?

Personnellement, je pense qu'essayer de retenir de jeunes avocates au Barreau relève d'une double hypocrisie. Reconnaissons d'abord que le Barreau n'est pas en pénurie telle (c'est même plutôt l'inverse) qu'il faille absolument considérer comme un danger le départ de certaines de ses ouailles. Ensuite, il est largement erroné de penser que seul le statut d'indépen-

dante viendrait à décourager les femmes de rester avocates. Au contraire même, j'ai souvent entendu des filles de mon âge dire que, ce qui leur manquerait le plus dans la carrière d'avocat, si elles venaient à y mettre un terme, serait précisément l'indépendance et la liberté dont elles jouissent.

Alors, auraient-elles simplement perdu leur flamme, les femmes ?

Et si, et si... l'avoué de faiblesse du Barreau tenait tout simplement à cela ? Notre profession ne fait plus rêver, elle est encore parfois grisante, mais souvent angoissante, elle ne nous permet plus de « faire carrière » et encore moins de faire fortune. Alors s'en détourner, dans ces conditions-là, se fait davantage par clairvoyance, par espoir d'un mieux, qu'avec regrets et amertume.

Isabelle THOMAS





Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Charles, 35 ans, jeune associé dans un cabinet d'avocats, gagne 40.000 €
(base : revenus professionnels nets imposables indexés 2014)

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
3.127,24 €***

Ce que Charles recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	125.040,19 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	22.809,81 €
Total à 67 ans	147.850,00 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

SILVIA CAZZETTA : 20 ANS AU SERVICE DE L'ORDRE



Silvia Cazzetta – côté privé

Qui au Barreau n'a jamais reçu de mail envoyé par une certaine Silvia Cazzetta?

Poser la question, c'est un peu y répondre.

Elle fait partie du quotidien de notre Ordre depuis un peu plus de 20 ans.

Avec la discrétion qui la caractérise, Silvia Cazzetta a fêté ses 20 ans de carrière sans bruit, à la fin de cette année 2016.

L'Open Barreau a souhaité en savoir plus au sujet d'une personne qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre Ordre.

Pierre Bayard (PB) : Si votre nom est connu de tous au sein de notre Barreau, force est de constater que nous connaissons peu de chose de vous. Quelques questions simples permettraient aux avocats de mieux vous connaître!

PB : D'où venez-vous ?

Silvia Cazzetta (SC) : J'ai passé toute mon enfance à Vivegnis, ensuite quelques années à Saive avec mon conjoint avant de construire notre maison à Housse (Blegny), certainement mon plus grand défi : construire une maison avec juste l'aide d'un (très bon) professeur en maçonnerie.

PB : Quelle est votre formation ?

SC : Accrochez-vous : je suis secrétaire médicale avec une spécialisation en qualité de technicienne d'électro-encéphalogramme.

PB : Avez-vous des enfants ?

SC : Oui – une fille de 12 ans, Pauline, et un garçon de 10 ans, Adrien.

PB : Quel est votre trait de caractère principal ?

SC : Ma bonne humeur, je crois.

PB : Votre plus grand défaut ?

SC : (On a droit à des jokers ou faire appel à un ami ?) D'après mon entourage, un peu trop perfectionniste par moment... ou trop exigeante...

PB : Votre passion ?

SC : Vivre et profiter de chaque instant. Voyager : découvrir des régions, des pays et d'autres cultures. Cuisiner aussi et surtout recevoir : tout est prétexte pour réunir toute la famille (on est une bonne trentaine et on démarre (presque) tous au quart de tour... ambiance assurée).

Je ne compte plus les soirées mémorables avec les amis.

PB : Il y a un peu plus de 20 ans, vous avez rejoint l'Ordre du Barreau de Liège... comment votre chemin professionnel a-t-il croisé celui du Barreau ?

SC : Je terminais un remplacement au secrétariat de la Clinique Notre-Dame à Hermalle, lorsque j'ai répondu à une petite annonce dans un journal local : « cabinet d'avocats en région liégeoise recherche secrétaire ». J'ai été reçue par Monsieur le bâtonnier Luc-Pierre Maréchal, il n'était pas encore bâtonnier à l'époque, et Maître Claudine Leyboff, secrétaire permanente, à la salle 7 de la bibliothèque. Eric Franssen m'a ensuite fait passer un test informatique, mais l'ordinateur n'avait pas de souris (tandis qu'Eric avait une moustache et des cheveux, cela dit en passant!) mais j'ai quand même réussi le test puisque à peine rentrée chez moi, à Vivegnis, Monsieur le bâtonnier Maréchal me téléphonait pour m'indiquer que j'avais le poste.

Mon premier jour de travail, je l'ai passé avec Sylvie Dufranne (très enceinte...) qui m'a expliqué en une matinée tout le fonctionnement du, à l'époque, BCD. L'après-midi, j'ai juste pu faire les urgences. L'horreur, je n'avais pas fait la moitié du boulot ! J'ai passé



Silvia Cazzetta – côté professionnel

une grande partie de ma soirée à relire toutes mes notes et me demander dans quoi je m'étais fourrée.

Le deuxième jour, ça allait déjà mieux.

PB : Quelle était votre image du Barreau lorsque vous êtes arrivée ? A-t-elle évoluée ?

SC : Ce fut une découverte puisque je me destinais à un monde médical et non juridique.

J'en avais une image très sérieuse, mais j'ai découvert que l'avocat n'était pas aussi austère que ce qu'il paraissait, grâce notamment aux bâtonniers avec lesquels j'ai eu la chance de travailler.

PB : Comment pourriez-vous décrire votre travail de secrétaire du Bâtonnier ?

SC : Il y a le travail de base, qui est la gestion des dossiers de « petite déontologie », une petite millier par an et, dans les grandes lignes : les dossiers de principe, le suivi dans les dossiers d'AVOCATS.BE et tout le côté protocolaire, avec l'organisation des réunions annuelles et ponctuelles, et autres manifestations de l'Ordre. C'est un travail très varié et enrichissant du fait qu'il me permet d'avoir beaucoup d'échanges que ce soit avec le monde de la magistrature, les avocats, et les acteurs extérieurs au monde judiciaire. Sans oublier bien sûr mes collègues, puisque ce qu'ils font ont des répercussions au niveau de mon travail, à certains degrés, parfois pour des dossiers en particulier, qui peuvent devenir des dossiers de principe.

PB : N'êtes-vous pas une sorte de fil rouge entre les Bâtonniers successifs ainsi qu'entre les différents CO ?

SC : En effet, au fil des années, j'essaie de maintenir une certaine « feuille de route », qui est agrémentée selon les souhaits et volontés du bâtonnier et du conseil de l'Ordre en exercice.

PB : Vous changez d'employeur tous les 2 ans... et donc de modus operandi... et pourtant vous n'avez pas quitté le navire.

SC : Je suis tenace... :-)

PB : Est-ce la preuve d'une certaine faculté d'adaptation, nécessaire pour accomplir votre métier ?

SC : Indéniablement, la secrétaire -du bâtonnier surtout- doit pouvoir s'adapter.

Un jour, un bâtonnier m'a comparé à un chat (il se reconnaîtra certainement), j'ai répondu par

la négative, mais réflexion faite, il n'avait peut-être pas tout à fait tort...

J'ai la chance d'avoir des patrons qui m'ont fait, et me feront encore je l'espère, assez confiance que pour me permettre une certaine autonomie, et pour cela, je les en remercie tous très sincèrement !

Ainsi, depuis quelques mois, je m'investis dans le projet d'AVOCATS.BE relatif au logiciel de gestion des Ordres, et plus particulièrement la gestion des dossiers et des courriers. Eric Franssen s'est également fortement investi dans ce projet.

J'ai pu rencontrer et discuter avec des collègues d'autres barreaux. Nous avançons bien dans ce projet, et j'espère que ce logiciel facilitera notre travail dans la gestion quotidienne des Ordres. En tout cas, c'est assez prometteur... On a bon espoir !

PB : N'est-ce pas difficile de devoir s'adapter aux personnalités et aux différents projets menés par chaque bâtonnier ?

SC : Ce n'est pas évident, certainement plus facile avec certains qu'avec d'autres, mais jamais insurmontable.

C'est justement ce qui me plaît : mon travail évolue avec les bâtonniers, et leurs projets, parfois dictés par l'actualité, parfois une « envie personnelle » du bâtonnier en exercice. Mais à chaque fois des nouveautés qui permettent ... vais-je oser le dire...de ne pas s'ennuyer au travail si je puis dire.

À chaque nouveau bâtonnat, je me remets en question et je vois comment il (ou elle) souhaite travailler et perçoit sa fonction, ensuite je m'adapte et en avant !

PB : Quel est votre meilleur et votre pire souvenir dans l'exercice de votre métier ?

SC : Mon meilleur souvenir ? Il y en a plusieurs, mais si je dois choisir absolument un, je dirais mon entrée en fonction au sein du bar-

reau : j'ai des supers collègues, et un travail qui me plaît ; un luxe de nos jours !

Je vis une très belle aventure humaine et professionnelle.

Pour mon pire souvenir, je me permets de me retrancher derrière mon secret professionnel.

PB : Quel regard portez-vous sur l'évolution de la profession d'avocat dont vous êtes une observatrice privilégiée ?

SC : D'un point de vue pragmatique, j'ai constaté que, même si 20 ans, ce n'est pas grand-chose c'est assez pour que certaines règles (de base) de la déontologie se perdent en chemin -ou sont difficilement assimilables- chez certains jeunes avocats.

Il y a également beaucoup de bouleversements avec les nouvelles technologies, des manières de travailler qu'il faut modifier et adapter.

Propos recueillis par Pierre BAYARD

Interview du 20.02.2017



IMMEUBLE PARTIELLEMENT AFFECTÉ À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

« ILS SE MARIÈRENT ET EURENT BEAUCOUP...PLUS DE DÉDUCTIONS FISCALES »



Il était une fois, un avocat fraîchement marié sous le régime légal de communauté (le fameux « ce qui est à moi est à toi »). Cet avocat décide d'acheter, avec son conjoint,

une demeure des plus coquettes. L'avocat étant, par essence, submergé de travail, il souhaite également installer, dans son immeuble privé, un bureau secondaire depuis lequel il pourra traiter quelques dossiers (la nuit, les week-ends et jours fériés...).

Passée l'euphorie des nouveaux projets, l'avocat se voit contraint de se pencher sur la très prosaïque question fiscale : dès lors qu'il affectera une partie de son immeuble à l'exercice de son activité professionnelle, dans quelle proportion pourra-t-il déduire une partie des frais liés à cet immeuble (notamment l'amortissement du prix d'acquisition), au titre de frais professionnels ?

Cette question intéresse aussi son voisin, également avocat et copropriétaire d'un immeuble, mais qui lui a fait le choix de la cohabitation légale.

À l'occasion d'une réponse à une question parlementaire, le Ministre des Finances a récemment exposé la position de son administration concernant ce cas de figure¹. Celle-ci a de quoi étonner².

Le Ministre indique que, dans le cas de conjoints mariés sous le régime de la communauté, l'immeuble appartient en totalité au patrimoine commun. Chaque époux est donc propriétaire de 50% de tout l'immeuble. L'époux qui affecte partiellement l'immeuble à son activité professionnelle peut donc déduire les frais qui s'y rapportent à concurrence du pourcentage correspondant à l'affectation professionnelle.

Dans l'exemple de notre avocat de départ, à supposer que 20 % de son immeuble soient affectés à son activité, il pourra déduire les amortissements concernant l'immeuble à concurrence de 20% (soit 100 x 20%).

Le voisin qui a opté pour la cohabitation légale aura, lui, moins de chance.

En effet, dans l'hypothèse d'une cohabitation légale, le Ministre des Finances considère que, en l'absence de patrimoine commun, l'immeuble appartient pour moitié au patrimoine de chaque copropriétaire.

Chaque copropriétaire n'est donc en mesure d'affecter que sa partie (50 %) à son activité professionnelle, ce qui a pour effet de diminuer la quote-part de frais déductibles.

Ainsi, le voisin de notre avocat qui affecte également une partie de son immeuble à son activité, à concurrence de 20 %, ne pourra déduire les amortissements relatifs à son immeuble, qu'à concurrence de 10 % (soit 100 x 50 % x 20 %).

Le député à l'origine de la question parlementaire voit dans ce cas d'application une différence de traitement injustifiée, qui démontre que la réglementation actuelle est inadaptée aux nouvelles formes de vie commune.

À l'estime du Ministre des Finances, cette différence de traitement ne provient pas d'une volonté de traiter différemment les conjoints et les cohabitants légaux, mais résulte uniquement d'une différence dans le droit de propriété de chacun.

Rappelons, à ce sujet, que la Cour constitutionnelle considère que la situation juridique des conjoints et des cohabitants légaux est différente, en ce qui concerne tant leurs devoirs personnels mutuels que leur situation patrimoniale. Selon la Cour, « cette situation juridique différente peut, dans certains cas, lorsqu'elle est liée au but de la mesure, justifier une différence de traitement entre conjoints et cohabitants légaux »³.

Compte tenu de ce qui précède, l'on aurait tort de considérer que la cohabitation légale est pleinement assimilée au mariage ; ceci n'est vrai que pour certaines mesures (notamment, le tarif des droits de succession). Il convient de garder cette considération à l'esprit au moment de l'acquisition conjointe d'un immeuble, plus encore si celui-ci sera partiellement affecté à une activité professionnelle.

Nos deux héros vécurent néanmoins heureux (l'un sans doute plus que l'autre...).

FIN.

Sarah LEMMENS

1 Chambre, session 2015-2016, n° 54 COM 465 – Question n° 12453 de Monsieur Luk Van Biesen, le 6 juillet 2016.

2 Pour un commentaire, voy. E. Masset, « Immeuble acheté par des cohabitants et amortissement de la partie professionnelle », Brève du 16 mars 2017, disponible sur www.fiscalnet.be, et « Cohabitation légale : quels amortissements déduire lorsque l'un des partenaires affecte partiellement l'immeuble à des fins professionnelles ? », in Actualités fiscales, n° 2016/39.

3 C.C., arrêt n° 129/2010 du 18 novembre 2010 ; C.C., arrêt n° 109/2012 du 20 septembre 2012.

NOS PERLES RARES DU MOMENT...

DERNIÈRES VOLONTÉS...

« Il ressort de l'ensemble du dossier (...), et plus particulièrement du dossier répressif ouvert à la suite du suicide de leur père, que ce dernier était bien en phase terminale d'un cancer de la prostate (...) Dès le 13 janvier 1999, il avait contacté la société de pompes funèbres gérée par le sieur N. pour indiquer ses volontés (...) et lui avait même demandé s'il ne pouvait pas se suicider au funérarium pour éviter un déplacement post mortem ! La veille de sa mort, il a déposé une lettre chez ce dernier contenant la clé de sa maison, lui demandant de lui téléphoner le 24 mars 1999 et, sans réponse de sa part, de venir chez lui constater son décès. Il avait donc bien orchestré sa mort... »

(Liège, 18 mai 2004).

PERMIS DE FUMER

« Commet une faute grave, l'assuré qui fume sur un canapé après avoir consommé une quantité d'alcool (alcoolémie de 2,78 gr pour 1000 ml) telle qu'il ne possède plus le contrôle et l'attention nécessaire pour fumer des cigarettes en toute sécurité »

(Gand, 18 janvier 1990).

MAMMA MIA !

« La présence d'une feuille de laurier non moulue dans une sauce spaghetti — si elle peut, s'agissant d'une sauce non artisanale, être inhabituelle — ne présente aucun danger et n'est pas de nature à rendre le produit impropre à la consommation.

Une telle feuille est en outre visible et ne peut être avalée que par distraction »

(Bruxelles, 25 novembre 2014).

LE MONDE SE DIVISE EN DEUX CATÉGORIES : CEUX QUI TIENNENT UN VERRE DE BIÈRE CHARGÉ ET CEUX QUI CREUSENT...

« Un verre à bière est un objet contondant au sens de l'art. 135 C.pén. si l'auteur s'en est emparé pour blesser ou frapper, de sorte qu'il doit être considéré comme une arme »

(Anvers, 26 juin 1992).

FORMULE DE POLITESSE

« Constitue un outrage le fait de dire à un agent: "t'as de gros bras, mais une petite cervelle". »

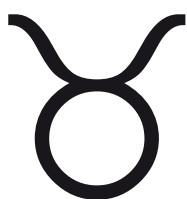
(Corr. Charleroi, 17 novembre 2014).

Si vous aussi, vous tombez sur des perles rares, adressez-les nous !

Extraits recueillis par Sarah LEMMENS

QUE VOUS RÉSERVENT LES ASTRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE 2017-2018 ?

(NDLR : au moins un sourire ...)

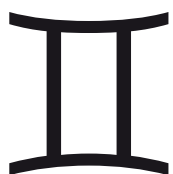


TAUREAU

Ami Taureau, les dissonances de Mars vous pousseront vers le chemin escarpé et dangereux des excès.

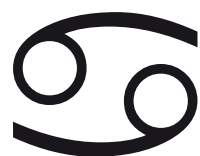
Pas de conclusions

hâtives : pensez à prévoir un titre subsidiaire !



GEMEAUX

Parlez français. On dit « j'ai mal ».



CANCER

Votre chemin croiera celui de la grande Ourse.

N'oubliez pas de la

saluer dans les couloirs du Palais si vous espérez éviter un appel !



LION

Le carré Vénus/Saturne vous portera chance.

Peut-être est-ce le moment de demander à votre conjoint d'entrer

avec vous dans une relation synallagmatique ?



VIERGE

Il serait temps de sortir un peu !

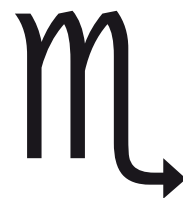


BALANCE

À cause du négatif en provenance du carré Mars-Neptune, vous nagerez dans un océan

d'illusions. La Lune est en sextile à Jupiter, l'astre qui amplifie.

Autant dire que personne n'a rien compris, mais on vous la souhaite bonne !



SCORPION

Time, it needs time
To win back your love again
(...)
I'm still loving you !



SAGITTAIRE

Neptune, planète de l'abnégation vous rendra particulièrement attentionné envers l'être aimé.

L'amour est dans le

palais ? Pensez à fermer la porte cette fois !



CAPRICORNE

Un mieux-être devrait se développer grâce à l'appui du Soleil entrant en phase active depuis le signe du Capricorne.

Arrêtez donc de chercher

à convaincre, vous allez salir votre langue à force de parler à certaines personnes.



VERSEAU

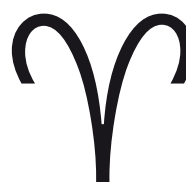
Pensez à ne pas oublier le recto, c'est tout de même mieux pour l'environnement.



POISSONS

Lao Tseu a dit : « assieds-toi au bord de la rivière et bientôt tu verras passer le cadavre de ton ennemi ».

Nous pouvons en conclure que Lao Tseu n'était pas avocat stagiaire et qu'il ne devait pas présenter de décomptes aux audiences d'introduction.



BELIER

Vous bénéficierez de la bonne influence de Mercure qui contribuera à assagir le côté parfois brusque et réactif de votre caractère...

Prenez du recul : vous

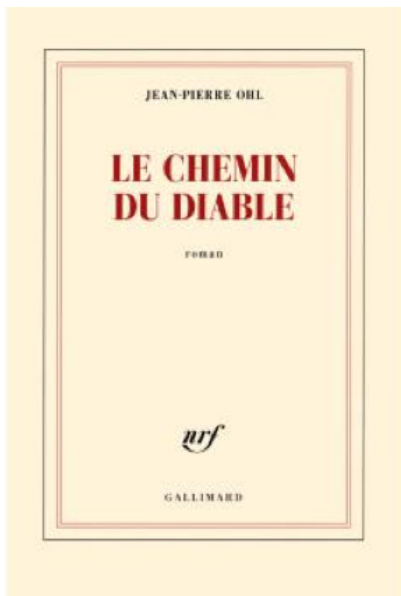
aurez plus d'élan pour défoncer les portes ouvertes.

Elisabeth KIEHL



Le chemin du Diable de Jean-Pierre OHL

Gallimard, coll. Blanche



Connaissant mon intérêt pour la littérature anglaise des derniers siècles, un vendeur de la librairie Pax m'a conseillé ce livre de Jean-Pierre OHL. L'auteur s'était déjà fait remarquer par une biographie de DICKENS, écrivain qui, selon le directeur éditorial de la Pléiade récemment reçu dans cette librairie, ne serait plus guère lu aujourd'hui : romans trop longs (« three-decker ») publiés à une époque qui nous semblerait antédiluvienne par les valeurs qui les inspirent. Or, j'ai découvert DICKENS il y a environ un an et demi et, depuis lors, lu presque toute son oeuvre. Ce roman ne pouvait donc que titiller ma curiosité.

Il s'agit effectivement d'un pastiche de DICKENS et de son contemporain WILKIE COLLINS, le père du roman policier moderne. L'amateur de littérature anglaise y trouvera des allusions aux romans d'Ann RADCLIFFE, Jane AUSTEN, Anthony TROLLOPE (le docteur Thorne, qu'on retrouve dans le Chemin du diable, est le héros d'un livre éponyme de TROLLOPE), FIELDING...Toutefois, alors que les grands

traducteurs de ces auteurs anciens avaient eu le soin d'utiliser le vocabulaire de l'époque, Jean-Pierre OHL fait parler ses personnages dans un langage d'aujourd'hui. On n'imagine pas DICKENS user du mot anglais correspondant à « cocufier » ni décrire une scène de fellation...Le pastiche a donc ses limites, Christine ANGOT et Michel HOUELLEBECQ sont passés par là.

De la même manière, les questions économiques évoquées dans le roman (le chemin du diable est le chemin de fer, qui perturbe le monde rural anglais) présentent un lien avec celles de notre temps : « Pourquoi pensez-vous qu'on finance votre projet ? Par philanthropie ? Pour sauver le monde ? Non, bien sûr. Parce qu'il est rentable dans l'immédiat. » (p. 212) ; un opposant à Stepheson déclare : « Les arbres poussent là depuis toujours, mais les sous-bois sont nettoyés. La pelouse occupe l'emplacement d'une ancienne clairière, ni moins, ni plus. Le jardinier est le fils de celui de mon père et, avec le salaire que je lui verse, il peut vivre dignement. Si le prix du pain augmente, son salaire aussi. (...) Et je ne laisserai jamais ces messieurs de Manchester me dire qu'il faut laisser la "main invisible" faire son oeuvre. » (p. 208), ce qui fait un peu penser à des combats récents, tel celui de l'aéroport de Notre-Dame des Landes.

Mais l'intrigue policière reste première, énigme à tiroirs, en tire-bouchon, dans une atmosphère parfois gothique, à la Ann RADCLIFFE : comment, en effet, ne pas penser au Château d'Udolphe lorsque les personnages errent dans les couloirs de Wooler Manor ? Est-ce la femme de Lord Beresford, propriétaire du manoir, dont des ouvriers de Stephenson construisant le « Chemin du diable » retrouvent le squelette alors qu'ils drainent un étang ? Le couple a disparu il y a vingt ans...Un notaire délégué par le juge de paix local va mener l'enquête.

DICKENS enfant intervient dans le roman. On le voit régulièrement visiter son père, emprisonné pour dettes à la Marshalsea. Sur ce point, le récit est historique et DICKENS (le vrai) décrira la vie quotidienne dans une prison pour dettes dans un de ses grands livres, « La petite Dorrit ». On n'y vivait pas si mal, d'après ce qu'il écrit, au point que certains détenus refusaient de sortir et de reprendre le

cours d'une existence ordinaire. En effet, une sorte de hiérarchie « sui generis » se mettait progressivement en place et quitter la prison (les cellules n'étaient pas fermées à clef, on pouvait librement circuler, tant que l'on demeurait dans l'enceinte) aurait parfois signifié perdre son rang social nouveau, propre à l'endroit.

Le mérite de ce livre est de nous faire (re) découvrir ces grands écrivains de langue anglaise du 19^{ème} siècle, Walter SCOTT, les sœurs BRONTE, Jane AUSTEN, DICKENS, THACKERAY, TROLLOPE, George ELIOT, LE FANU, WILKIE COLLINS, Robert L. STEVENSON, Thomas HARDY...qui savaient raconter des histoires et dont le style n'était pas l'unique préoccupation (il est évidemment difficile de porter un jugement sur le style d'un auteur lu en traduction...). BALZAC et DUMAS (père) ont admis avoir une dette à l'égard de la force romanesque de Walter SCOTT (qui le lit encore ?) et être, en quelque sorte, ses épigones. De même, PROUST connaissait bien cette littérature et il est aujourd'hui attesté qu'il s'est inspiré de TROLLOPE (pour les parenthèses, pleines d'humour et « en décalage ») et de George ELIOT (pour la longueur de la phrase et les analyses psychologiques fouillées).

Mais foin de ces considérations théoriques qui pourraient vous retenir d'acheter et de découvrir ce livre ! Ainsi que nous l'avons dit, c'est une intrigue policière qui peut se lire au premier degré, tout simplement, même si l'on ne connaît ni Ann RADCLIFFE, ni DICKENS, ni WILKIE COLLINS.

Bonne lecture.

André TIHON

INTERVIEW : FRANÇOIS LIGOT



Open Barreau (OB) : Avant toute chose et pour ceux qui ne te connaissent pas, pourrais-tu te présenter en quelques mots ?

François Ligot (FL) : Je m'appelle François LIGOT, j'ai prêté serment il y a un peu plus de 10 ans et suis associé au sein du Cabinet CAVENAILE- LAW. Je suis curateur et pratique le droit commercial et des sociétés. Malgré une vilaine blessure qui m'a écarté des terrains pendant quelques années, je suis un membre assidu du FC BARREAU et, depuis presque un an, conseiller de l'Ordre.

OP : Tu es un des plus jeunes conseiller et viens de vivre ton premier mandat. Comment résumer en quelques mots tes premières impressions sur cette fonction ?

FL : Je n'avais pas d'avis arrêté dans la mesure où j'étais peu impliqué à ce niveau. Je ne connaissais donc pas avec précision les missions et tâches attribuées au Conseil de l'Ordre.

J'ai ainsi pu découvrir une équipe de confrères particulièrement motivés et investis, désireux de consacrer du temps et de l'énergie pour le fonctionnement de l'institution et la défense de notre profession.

Après mon premier mandat, je suis plus que jamais convaincu de l'utilité et de l'importance du Conseil de l'Ordre.

OP : Si tu participais ponctuellement aux activités de l'Ordre et que tu jouais au FC Barreau, tu ne faisais pas partie des avocats les plus présents ou les plus engagés. Qu'est ce qui t'a poussé à te lancer dans cette aventure ?

FL : Le début de l'activité d'avocat jumelée à la vie de famille mais également diverses

activités sportives me paraissaient difficilement conciliables avec l'investissement dans les activités internes du Barreau.

C'est finalement le discours de Monsieur le Bâtonnier DEMBOUR qui souhaitait une implication de jeunes confrères dans le Conseil de l'Ordre et d'enrichissantes discussions avec d'anciens membres du Conseil de l'Ordre qui m'ont convaincu qu'il était temps de franchir le cap.

OP : Pour beaucoup d'avocats, le rôle du conseil de l'Ordre reste peu connu sachant que de nombreuses compétences ont été attribuées à AVOCATS.BE. Pourrais-tu résumer les missions accomplies par le Conseil de l'Ordre au long de cette année ?

FL : Malgré les nombreux transferts de compétence vers AVOCATS.BE, le Conseil de l'Ordre continue à exercer certaines compétences propres, notamment en ce qui concerne la commission des honoraires mais également de manière plus large dans le cadre de la représentation du barreau au sein de la région liégeoise notamment par le biais des nombreuses activités organisées tout au long de l'année par les différentes commissions actives au sein de notre barreau.

Pour les compétences attribuées spécifiquement à AVOCATS.BE, le Conseil de l'Ordre a toujours pour mission de donner mandat au Bâtonnier en vue de l'AG d'AVOCATS.BE afin de faire remonter la voix du Barreau de Liège.

OP : Comment vois-tu le futur de cette institution ? A-t-elle encore un sens vu le transfert des compétences ? Doit-elle être revue ou évoluer ?

FL : Le Conseil de l'Ordre a indiscutablement toujours son importance notamment afin d'assurer la prise en compte des intérêts du Barreau de Liège. En effet, on a pu constater des différences de prises de position entre les différents barreaux, notamment par rapport au Barreau de Bruxelles.

Il est dès lors primordial de toujours parvenir à assurer la représentation du Barreau de Liège qui reste le premier barreau de Wallonie en nombre de confrères inscrits.

OP : Quel est, selon toi, la plus grande force et la plus grande faiblesse d'un Conseil de l'Ordre ?

FL : Tant les forces que les faiblesses sont inhérentes à un organe collégial.

Les différences d'opinion de chacun des membres sont nécessaires à une prise de décision réfléchie et équilibrée, chaque membre étant toujours susceptible d'apporter son éclairage propre aux autres membres du conseil en fonction de la question débattue.

Les débats menés sont toujours extrêmement enrichissants et permettent de comprendre les difficultés et les enjeux quotidiens de chaque avocat du Barreau en fonction de la matière pratiquée et du cadre professionnel dans lequel chacun évolue.

OP : Quel projet, mené cette année, te semble comme étant un bon exemple de l'utilité du CO ?

FL : Dans le cadre des élections de nouveaux administrateurs au sein d'AVOCATS.BE, il y a eu une volonté marquée au sein du Conseil



de l'Ordre de Liège de pouvoir entendre les différents candidats administrateurs au poste d'AVOCATS.BE et ce afin d'assurer une plus grande transparence et un soutien direct aux projets des différents candidats.

C'est ainsi que cette année tous les candidats aux postes d'administrateurs d'AVOCATS.BE sont venus au Conseil de l'Ordre afin de présenter leurs projets.

Cette dynamique a été suivie par les autres barreaux wallons puisque la plupart des candidats-administrateurs ont aussi été reçus dans les différents Conseils de l'Ordre.

OP : Y a-t-il eu un échec ou un objectif qui n'a pu être atteint ?

FL : On ne peut pas à proprement parler d'objectif sur ce point mais il a été constaté à l'issue du séminaire résidentiel du Conseil de l'Ordre qu'au niveau d'AVOCATS.BE, eu égard à l'importance des missions assumées par celui-ci, qu'il serait peut-être utile de permettre l'assistance et l'intervention de manière durable d'un manager professionnel au sein d'AVOCATS.BE.

Cette réflexion a été entendue par certains administrateurs mais ne semble pour l'instant pas trouvé d'écho favorable. L'augmentation des compétences et du budget d'AVOCATS.BE notamment en raison de l'informatisation de la justice permettra peut-être à cette idée de faire son bout de chemin...

OP : Des regrets au terme d'un an de travail ?

FL : Aucun, c'est une expérience particulièrement enrichissante, une prise de conscience des enjeux et des nombreux défis auxquels est confrontée notre profession (informatisation, financement, ...) et le sentiment d'avoir pu s'inscrire concrètement dans la vie de notre barreau.

Propos recueillis par Pierre BAYARD

ON A TESTÉ POUR VOUS : UN (LONG) APRÈS-MIDI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVOCATS.BE

a.
AVOCATS.BE

Après « un après-midi au Conseil de l'ordre » de notre barreau, l'équipe de l'Open Barreau a été un pas plus loin et a réussi à assister à une des réunions de l'Assemblée générale d'AVOCATS.BE.

C'est quoi encore ce « truc » et comment ça fonctionne ?

Préparation oblige, je suis retournée dans mon cours CAPA pour un petit rappel. Donc, le Code judiciaire prévoit que les douze barreaux du sud du pays forment l'« Ordre des barreaux francophones et germanophone » (ou le fameux « O.B.F.G. »), renommé « AVOCATS.BE » pour une meilleure compréhension du grand public. Comme pour une entreprise, il y a une assemblée générale (A.G.) et un conseil d'administration (C.A.).

Le conseil d'administration (C.A.) est composé du Président et des administrateurs. L'assemblée générale comprend le C.A., tous les bâtonniers, et, à titre d'observateur, un représentant du barreau de cassation. Seuls les bâtonniers ont le droit de vote. C'est là qu'on adopte tous les règlements qui s'appliquent ensuite à nous tous. Donc, l'A.G. c'est comme un mini parlement et le C.A. une sorte de gouvernement.

Les administrateurs sont des avocats élus par l'A.G. (donc les bâtonniers) pour un mandat de 3 ans (renouvelable 1 fois). Ils sont 8 : 4 bruxellois et 4 non bruxellois. Maître Stéphane Gothot est actuellement l'administrateur qui vient du barreau de Liège (à noter que deux mandats doivent justement être renouvelés le 22 mai 2017 et 2 candidats liégeois sont en lice : Maître Stéphane Gothot et Maître Jean-François Henrotte). Chacun est en charge d'une matière/d'une thématique particulière. Ainsi, Maître Gothot s'occupe de la communication et de la formation (initiale et continue) tandis que Maître Jean-Marc Picard, de Bruxelles, s'occupe de l'aide juridique, par exemple. Lors de l'A.G., l'administrateur présente le point et ensuite les bâtonniers en

débatent et, éventuellement, votent. D'après nos informations, ce travail d'administrateur correspond à environ un mi-temps à lui tout seul. Les heureux élus sont défrayés à hauteur de 3.000€ brut par mois.

Montrer patte blanche

Peut-on assister à une A.G. d'AVOCATS.BE ? « Oui, sans souci » d'après Maître Patrick Henry. « Pas de problème », dit Maître Jean-Pierre Buyle, Président, « mais on va quand même demander l'avis de tous les bâtonniers ». Une présentation officielle du projet et quelques échanges de mails plus tard, je reçois enfin le feu vert et l'ordre du jour de la réunion du 24 avril 2017.

Notre bâtonnier me prévient : ça va être long, les débats sont prévus de 14h à 20h. Impossible de vous transmettre l'ordre du jour : il fait 2 pages à lui tout seul. Je prévois une boisson énergisante et nourriture en suffisance.

Bruxelles or not Bruxelles ?

L'A.G. du 24 avril 2017 se tient à la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Verviers, à Chaineux. Tiens, ce n'est pas à Bruxelles ? Première leçon : depuis le Président Patrick Henry, une A.G. sur deux se tient à l'extérieur pour aller à la rencontre des barreaux. Ainsi, avant chacune de ces A.G., le C.A. (le Président et les administrateurs) rencontre le Conseil de l'ordre du barreau accueillant. Cette fois, il s'agit de Verviers et Eupen (La bâtonnière d'Eupen me confie d'ailleurs être ravie de ne pas devoir, pour une fois, conduire pendant 2h pour rentrer chez elle). C'est l'occasion pour les conseillers de l'Ordre de ces barreaux de poser des questions et de faire remonter certaines préoccupations. De l'avis des administrateurs, c'est une belle initiative et cela fonctionne plutôt bien.

Arrivée sur place, c'est le moment des présentations. Douze bâtonniers, huit administra-

teurs, un président, un ancien président, une représentante du barreau de cassation, une secrétaire générale...

J'essaie tant bien que mal de retenir les noms et visages de chacun. Vous trouverez ci-dessous une photo de famille avec tous les participants :



À noter que sur les vingt-quatre personnes présentes, il n'y avait que cinq femmes (Maître Leila Jalajel, bâtonnière d'Eupen, Maître Isabelle Tasset, future bâtonnière de Liège, Maître Jacqueline Oosterbosh, représentante du barreau de cassation, Maître Stéphanie Moor, administratrice et Madame Christine de Ville, secrétaire générale d'AVOCATS.BE). L'égalité homme-femme n'est pas encore arrivée jusqu'à notre plus haute instance...

Un ordre du jour chargé

La réunion commence avec un léger retard (dû à un changement de salle imprévu). Le Président Buyle ouvre la session à 14h30. Il annonce que, vu l'ordre du jour extrêmement chargé, la réunion sera dédoublée : une partie des points seront traités aujourd'hui et les bâtonniers ont rendez-vous le 8 mai prochain pour les points restants. Deux réunions de 14 à 20h, ils en ont des choses à discuter et décider !

D'un point de vue organisationnel, les tables forment un rectangle. Il n'y a pas de place officiellement établie mais une coutume semble s'être développée : Le président est entouré de l'ancien Président et de ses administrateurs. Les bâtonniers s'asseyent en face et sur les côtés. La plupart sont équipés d'ordinateurs, voire de tablettes. Avec mon bloc-notes,



UN PROGRAMME D'ASSURANCES SPÉCIALEMENT NÉGOCIÉ POUR LES AVOCATS

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
+32 2 674 97 01 - stephane.herbauts@marsh.com



je semble être l'une des seuls à ne pas avoir encore succombé à l'ère numérique.



Derrière certains points de l'ordre du jour sont inscrites des mentions un peu absconses (A.G. 3ter – A.G. 4, etc.). J'apprends qu'elles indiquent à quel stade le projet de règlement se situe dans le processus « législatif » de l'A.G. Ainsi, chaque projet doit passer par quatre A.G. : d'abord, une présentation ; ensuite, une discussion ; puis le vote du projet et des propositions d'amendements ; et enfin, un dernier vote de « relecture » après mise en forme définitive.

Certains projets restent bloqués à un des stades et reviennent à plusieurs reprises : on parle alors de bis, ter, etc. Ainsi, le projet de réglementation relatif aux obligations, tant de formation que de prestations, des avocats qui interviennent dans le cadre des « permanences Salduz » et du « Salduzweb » est mentionné en « A.G. 3ter » : cela signifie qu'il en est au stade de l'adoption (A.G. 3) mais des amendements ont été proposés par Mons et Charleroi, qui ont nécessité des discussions pendant plusieurs A.G. (d'où le « ter »). Cette fois-ci est la bonne : le projet est adopté.

Certains points passent très vite (dans ce cas-ci, aide juridique, campagne de communication, etc.), d'autres prennent beaucoup plus de temps. Les deux points majeurs de la réunion du jour sont, sans conteste, le topo sur les projets informatiques et la thématique du harcèlement sexuel.

Pour chaque point, l'administrateur en charge de la matière fait une brève (ou parfois longue) présentation. Le Président passe ensuite la parole aux uns et aux autres, sans jamais se départir de son calme. Il donne parfois son avis et renvoie aux différents conseils de l'Ordre quand un point ne semble pas mûr (ainsi de la thématique de l'avocat détaché en entreprise ou du contrat de collaboration).

L'informatique et la fuite des bâtonniers

Sur les six heures de réunion, plus de deux heures seront consacrées aux projets informatiques. Maître Jean-Louis Joris fait un long exposé de la situation (REG-SOL, carte professionnelle, D.P.A.). Lorsqu'il donne la parole à Monsieur Gaëtan Clérens, « project manager », chargé de présenter le plan financier, les bâtonniers profitent de ce qu'il a besoin de quelques minutes pour mettre son « powerpoint » en place pour s'éclipser et prendre une petite pause. Je ne demande pas mon reste et profite également de cette pause bien méritée après plus de 3h de réunion. Le Président Buyle tente de faire revenir ses ouailles par l'intermédiaire de l'administrateur Eric Balate mais les bâtonniers résistent et il faut l'intervention, douce mais ferme, de Maître Isabelle Tasset pour qu'ils acceptent de regagner leur banc.

S'ensuit une discussion sur la question de la redevance pour le futur e-deposit avec un débat à propos des justiciables bénéficiant du pro deo : les avocats « bajistes » devront-ils également payer pour leur e-deposit (même avec un montant moindre) ou doivent-ils profiter d'une exemption avec, pour corollaire, une augmentation de la redevance pour les autres avocats et, donc, leurs clients ? Chaque bâtonnier donne le point de vue de son Conseil de l'ordre. De façon générale, l'opinion semble pencher vers une exemption pour les « bajistes » mais le point est considéré comme insuffisamment mûr et le vote sur la question est renvoyé à une prochaine AG.

Arrive la pause officielle avec café et petits gâteaux. Il y a évidemment une tarte au riz (on est à Verviers quand même). C'est le moment de la photo officielle. Tous les participants se prêtent au jeu avec bonne humeur.

Le harcèlement

Après la pause, le Président Buyle accueille Maîtres Cécile Taymans et Louis Godart, représentants du « carrefour des stagiaires » de Bruxelles (leur « commissaire-stagiaires » en plus grand). Ceux-ci exposent avoir eu plusieurs retours de cas de harcèlements sexuels de stagiaires par leur maître de stage et pré-

sentent un projet de règlement en la matière avec mise en place d'une cellule d'écoute ainsi que d'une procédure spécifique.

Les bâtonniers prennent la parole les uns après les autres. Tous soutiennent l'importance d'une personne d'écoute mais différent quant à celle-ci. Ils expriment également, assez unanimement, leur envie de ne pas limiter le débat au harcèlement sexuel et de l'étendre au harcèlement moral, plus répandu.

Tables hautes et verrines

Après quelques autres plus petits points, le Président Buyle met fin à la réunion à 20h30. Les personnes qui le souhaitent peuvent manger un morceau sur place. Pas de grand tralala : trois tables hautes et des verrines. La plupart des bâtonniers mangent et filent rapidement car ils ont encore une, voire deux, heures de route devant eux pour rentrer dans leur barreau respectif. C'est l'occasion de parler de façon plus informelle avec les uns et les autres. J'apprends ainsi que le bâtonnier de Charleroi est un grand fan de la ville de Rome. Il y va tellement souvent qu'il y joue maintenant les guides. A bon entendre...

Je repars vers 21h30, épuisée par cette réunion marathon et impressionnée par ces hommes et ces femmes qui consacrent tellement de leur temps à l'administration de notre barreau et de notre profession.

Le fonctionnement de cette institution n'a donc maintenant plus de secret pour vous. Si le fond des discours vous intéresse, sachez que Maître Stéphane Gothot fait un rapide compte rendu (« En direct de l'A.G. ») qui paraît toujours dans la Tribune suivante, soit maximum dix jours plus tard. Par ailleurs, les P.V. sont mis en ligne in extenso sur l'extranet d'AVOCATS.BE.

Florence NATALIS

* Découvrez le PV de cette AG sur l'extranet d'AVOCATS.BE ou à l'adresse : <http://obfg.be/pv/PV.%202017-AG-04.%20du%2024%20avril%202017%20avec%20annexes%2017-C.pdf>



DU CÔTÉ DE CHEZ NOS VOISINS : INTERVIEW DE MAÎTRE GEORGES BALON PERIN

12 octobre 2016 : traditionnelle prestation de serment en Grande Salle de la Cour d'appel. Comme chaque année, notre Bâtonnier reçoit les nouveaux stagiaires des différents barreaux du ressort de la Cour, déplacés vers la cité ardente avec leurs mentors pour prêter serment. Ceux d'entre vous qui étaient présents n'auront pas manqué d'apercevoir le profil plutôt surprenant d'un jeune stagiaire namurois, qui s'est engagé à l'âge de 57 ans. Il s'agit de Maître Georges BALON PERIN, et nous l'avons rencontré.



Maître BALON PERIN et ses deux enfants lors de sa prestation de serment

Maître BALON PERIN fait état d'un parcours très diversifié. Après une première candi (comme on disait à l'époque pour le bac), il est ensuite directement rentré dans le monde professionnel en exerçant le métier d'éducateur dans un collège bruxellois tout en continuant ses études de droit aux Facultés Saint-Louis qui venaient de créer une section en horaire décalé. Après l'obtention de son diplôme, en 1987 à l'UCL, il n'a cependant pas directement exercé comme juriste. En effet, dans un premier temps, il s'est abord investi dans l'entreprise familiale de son père, la Brasserie BALON PERIN à La Plante, en canton namurois. Il succèdera même à ce dernier pour diriger l'entreprise pendant une dizaine d'années. Son expérience dans le monde des brasseurs lui a ensuite permis de travailler plusieurs années pour la célèbre Brasserie INTERBREW. Enfin, en 2006, il quitta le monde des brasseurs pour s'engager dans le parti ECOLO comme conseiller politique pour l'organisation de plusieurs campagnes régionales.

À l'issue de ce parcours déjà bien diversifié, il a décidé de découvrir le monde de l'avocature. Quelques mois plus tard, nous faisons le point avec lui sur ce récent changement de carrière.

Claire Hazée (CH) : Georges, cela fait maintenant plus de six mois que vous avez rejoint le monde de l'avocature. Cette décision représente un changement de carrière important, et surtout un grand challenge. Pourquoi avoir choisi le Barreau ?

Georges Balon Perin (GBP) : J'avais beaucoup hésité à la sortie des études et avais finalement opté pour reprendre l'entreprise familiale (négoce en bières) : la bière avait été plus forte que le Droit... L'envie était restée dans un petit coin de ma tête et a finalement regermé dans la dernière ligne droite de ma vie professionnelle.

CH : Qu'en pensez-vous à l'issue de ces quelques mois d'exercice de la profession ?

GBP : La matière revient assez vite ce qui me conforte dans l'idée (malheureusement trop répandue dans le public) que le Droit ce n'est pas bloquer et retenir des Codes par cœur, mais surtout acquérir une méthode d'analyse et de réflexion.

La principale difficulté est par contre de sauter d'une matière à l'autre, ou d'un client à l'autre, trop souvent sans avoir le temps de faire le vide en soi, que ce soit d'un point de vue intellectuel par rapport à un dossier, ou d'un point de vue implication plus personnelle par rapport à un client.

CH : Maître MAUDOUX, votre patron de stage, est de quelques années votre cadet. Ce schéma est plutôt inhabituel. Cette différence d'âge pose-t-elle des difficultés dans le cadre de votre apprentissage du métier ?

GBP : La situation est effectivement inhabituelle mais ne nous pose aucun problème ni à l'un ni à l'autre. J'ai un grand nombre d'amis de ma génération au Barreau mais voulait absolu-

ment éviter d'aller en stage chez l'un d'eux : s'il faut une certaine complicité intellectuelle avec son patron de stage, j'estime qu'une certaine distance est nécessaire.

Maître Thibault MAUDOUX est je pense un Maître de stage « à l'ancienne » dans la mesure où il prend ma formation véritablement à cœur et qu'il considère le challenge comme tout aussi important pour lui.



Maîtres BALON PERIN et MAUDOUX

CH : Avez-vous déjà pu définir vos affinités pour un ou plusieurs contentieux en particulier ? Si oui, comment ces préférences se sont-elles développées ?

GBP : Dans mon métier précédent, j'étais beaucoup en contact avec les matières commerciales, les contrats de brasserie, les récupérations de crédits et les baux commerciaux, matières que je plaidais parfois moi-même.

Au Barreau, je privilégie par contre les matières « touchant aux gens » à savoir les matières pénales et familiales.

Même si, comme dans beaucoup de cabinet à Namur, il faut pouvoir « toucher à tout ».

CH : Avez-vous eu l'occasion de mettre à profit votre expérience professionnelle passée dans le cadre de votre stage ? Si oui, comment ?



GBP : Avoir « de la bouteille » permet surtout de distinguer plus facilement les enjeux essentiels d'un dossier, de comprendre rapidement la psychologie d'un adversaire, d'un juge ou d'un client et d'ainsi argumenter de manière plus efficace.

J'ai aussi un tout grand avantage par rapport à mes jeunes confrères : quand je suis désigné pour visiter en prison un gros bras multirécidiviste, on ne me fait jamais le coup du « z'êtes sûr d'être avocat, vous ? Z'avez déjà votre diplôme ? » ... (rires).

CH : Les conditions du stage – notamment financières – ne sont pas toujours évidentes (charges professionnelles, revenus modérés, obligations en matière de pro deo, etc.). Est-ce toujours possible d'être stagiaire à 57 ans, avec une épouse et deux enfants majeurs ?

GBP : Je suis bien conscient que les premières années dans le métier d'avocat ne sont pas évidentes. C'est un choix dont nous avons discuté en famille : mes enfants sont bien conscients qu'il ne faut pas me demander de nouvel Iphone cette année ... (rires).

Ceci dit, je pense réellement que la situation est bien plus difficile pour mes jeunes confrères stagiaires. Ils prennent clairement plus de risques que moi : ils vont sans doute débiter leur prêt hypothécaire alors que je viens de terminer le mien et ont sans doute moins de réseau pour débiter leur propre clientèle.

Je peux aussi compter sur le soutien sans faille de mon épouse, infirmière au quartier opératoire du CHR de Namur.

CH : Votre âge a-t-il facilité le contact avec vos confrères, tant les plus jeunes que les plus âgés ?

GBP : J'ai en général un contact assez facile avec toutes les générations et tous les milieux mais je vous avouerai avoir eu le même stress que pour ma première rentrée à l'école le jour où je suis arrivé à la séance d'information organisée par la Conférence du Jeune Barreau. Je ne connaissais bien évidemment personne et je « détonnais » un peu dans le décor.

Par contre, il y a vraiment une entente et une solidarité entre tous les stagiaires et je me suis donc très rapidement intégré dans cette « petite bande »

Propos recueillis par Claire HAZÉE



Les stagiaires namurois à la prestation de serment du 16 octobre 2016

CHRONIQUE DES BAVETTES : TROUVILLE, CÔTE NORMANDE

Nous sommes de plus en plus nombreux à désertier la Côte belge pour nous rendre à la Côte d'Opale.

Certains même, poussent le voyage jusqu'en Normandie. Je suis de ceux-là.

Dès lors, si vous séjournez à Deauville ou à Trouville, voici trois adresses que j'ai envie de mettre à l'honneur, tant en raison de leur qualité que de leur originalité.

« Les Affiches »



Il s'agit là d'un tout petit restaurant (dont le coin « terrasse fermée » domine), situé à deux pas de la plage de Trouville et plus particulièrement des planches de Trouville.

De style bistrot, à l'écart de certains « attrape-touristes », cet établissement respire l'authenticité et la convivialité.

L'accueil est à l'avenant, le jeune patron, « Jérémiah », débordant d'enthousiasme, de gentillesse et d'attention.

Tout y est fait « maison », de l'entrée au dessert, la carte variant en fonction des arrivages.

La spécialité de la maison est l'encornet au chorizo, mais on vous y propose également régulièrement des bulots, des huitres, du crabe décortiqué, des poissons (raie, cabillaud et autres poissons de la mer du Nord ...), de la

salade de chèvre et même, si vous le voulez vraiment, ... de l'entrecôte.

En dessert, je vous conseille la crêpe au caramel beurre salé, un véritable régal !

Les prix, sont très raisonnables : les entrées les plus chères variant entre 9,00 € à 10,00 € et les plats les plus chers atteignant, quant à eux, de 12 € à 15,00 €...

Le patron propose, à nouveau à des prix tout à fait abordables, une série de « seconds vins » qui n'ont parfois rien à envier aux premiers.

N'oubliez pas le choix de Calvados, qui vous sera, de toute façon, probablement offert à la fin du repas, région oblige...

La fraîcheur des produits simples, cuisinés avec originalité et justesse ne peut que séduire.

Le rapport qualité-prix y est imbattable et vu le peu de tables disponibles, il est indispensable de réserver.

« Les Affiches », Rue de Paris, à 14360 Trouville-sur-Mer (tél. : 00332/31.98.31.94).

« Charlo »



Il s'agit là d'un lieu atypique situé dans une petite rue le long du marché de Deauville, en apparence une boucherie – charcuterie qui

« fait » aussi restaurant devant le comptoir et sur le trottoir.

On y mange sur des tables hautes, assis sur des tabourets.



L'accueil y est sympathique, le patron est comme on dit « un personnage haut en couleurs ».

Ancien rugbyman (il a joué durant des années au Racing Club de France), il prend le temps de vous accueillir et de partager son goût des bonnes choses avec vous si vous le souhaitez.

Une clientèle d'habituez se retrouve à midi et le soir, devant la rôtisserie où s'alignent poulets fermiers, côtes à l'os, agneau de pré salé, cochon de lait, ...etc, que l'on pourra notamment accompagner d'un succulent gratin de courgettes ou d'un gratin dauphinois.

La carte est simple mais efficace, et les produits, tous d'une grande qualité.

En entrée, surtout, prenez des toasts au fromage et jambon (une portion pour deux est largement suffisante) ou goûtez le pâté de foie et foie gras qui est un véritable délice.

N.B : la maison confectionne aussi, à ses heures, des croquettes de crevettes « à la belge », mais pas toujours avec des crevettes grises...

Vous pouvez accompagner votre repas de vin au pichet, mais quelques bonnes bouteilles figurent à la carte, de même, que, de manière assez curieuse, du champagne à des prix défiant toute concurrence (l'établis-

sement multiplie le prix d'achat par, à peine 1,3, ce qui est ridiculement bas).

« Charlo », Rue Breney, 29, à 14800 Dauville (tél. : 00332/31.88.36.96)

« Chez Alain »

à la minute: c'est un vrai régal, même s'il est relativement onéreux.

« Chez Alain », Boulevard Fernand Moureaux, 14360 Trouville-sur-Mer (tél. : 00332/31.88.10.33)

Xavier BAUS



Plusieurs poissonneries bordent le port de Trouville et proposent une dégustation de leurs produits.

« Chez Alain » est l'une d'entre elles, et nous lui restons fidèles mon épouse et moi d'année en année.

Elle est la première, au début du marché aux poissons, si vous venez de Deauville.

Le principe est le suivant : vous composez votre plateau à votre guise (homards, huîtres, crevettes, langoustines, bulots, etc), vous ajoutez une bouteille de vin blanc frappé, le beurre, la mayonnaise, et le tour est ... presque joué, car il vous reste à traverser la rue pour vous rendre à la boulangerie voisine, acheter le pain artisanal ou la baguette, indispensable pour accompagner ce repas...

Ensuite, réglez-vous.

Dans son ensemble, le plateau n'est pas beaucoup moins cher qu'au restaurant, mais vous profitez, en plein air, assis sur des chaises hautes, d'une ambiance détendue et sympathique et surtout de produits de première qualité et de première fraîcheur (les homards, langoustines et bulots étant cuits le matin-même).

NB : il est parfois possible de commander des langoustines vivantes qui sont ensuite cuites



LIMELOGIC

LIWELOGIC



LE spécialiste réseau

GESTION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Limelogic a choisi de faire de la gestion de réseaux informatiques et du support à vos utilisateurs son seul et unique métier.

La formation de notre équipe et le développement de nos outils sont compatibles avec les logiciels **D-Lex** et **Jurisoft**.



Forfait invariable

FORMULE INÉDITE

Un forfait mensuel invariable quels que soient la quantité d'interventions, le temps passé et les pannes matérielles.



Modèle innovant

CONCEPT « ALL-IN »

Nos clients peuvent prévoir leurs dépenses de maintenance informatique et le remplacement matériel à l'euro près !



Unique en Belgique

24H/24 - 7J/7

SUPPORT EN FRANÇAIS/NÉERLANDAIS/ANGLAIS

www.limelogic.be



Rue Ernest Solvay, 29 - 4000 Liège
Avenue Louise, 149 - 1050 Bruxelles



00 32 (0)4 221 10 10
00 32 (0)2 850 94 07



info@limelogic.be



La Tour des Finances mesure 118 mètres et comporte 28 niveaux. Depuis la fin de sa construction, en décembre 2014, elle attise la curiosité des Liégeois qui souhaiteraient y pénétrer et découvrir l'intérieur de ce géant de verre qui abrite 1200 fonctionnaires.

Cette possibilité a été offerte gratuitement à nos anciens confrères par la Commission des avocats honoraires.

Ce 26 avril 2017, nous avons donné rendez-vous aux 36 participants au pied de cette tour impressionnante où nous avons été accueillis par deux responsables de la sécurité, chargés de nous faire découvrir les secrets de l'édifice.

Après nous avoir fait part de quelques anecdotes amusantes démontrant, notamment la sécurité des installations et le fait que le mal de l'air pouvait affecter les habitations des étages les plus hauts, nos hôtes nous ont conviés au 22^e étage où nous avons pu découvrir l'agencement type d'un étage de la tour. (1)

Nous avons ensuite eu le privilège d'être conduits jusqu'au 25^e étage, où la salle de réunion offre une vue panoramique de Liège à couper le souffle. Cette vision de Liège nous a permis de nous conforter dans notre chauvinisme principautaire. Que notre ville est belle ! Entre la gare des Guillemins et la « Belle Liégeoise », entre le Boverie restauré et le Mémorial interallié, entre les terrils et

la Meuse sinieuse, comment ne pas tomber amoureux ? (2, 3, 4)

À l'issue de cette visite, nous avons pu partager un café, autour duquel les discussions allaient bon train entre nos avocats honoraires qui sont particulièrement demandeurs de ce genre de rencontres. (5, 6)

C'est précisément pour répondre à cette attente, mais également pour tisser des liens plus étroits entre l'ordre des avocats et les avocats honoraires, qu'il s'agisse des magistrats, des juristes d'entreprise ou des retraités, que la Commission des avocats honoraires a été créée à la fin de l'année judiciaire 2006 – 2007.

Dans ce cadre, le projet « Passons la Barre » a été mis sur pied il y a maintenant six ans afin de permettre aux avocats de siéger aux côtés des magistrats et de mieux comprendre leurs attentes.

Des activités culturelles et scientifiques sont proposées chaque année à nos anciens confrères, qui reçoivent systématiquement l'Open-Barreau, les infos-ordres et les infos-CLJB afin de répondre à leur souhait d'être tenus informés de l'évolution de la profession et de la « vie au palais » au sens large.

Des cours d'informatique ont également été organisés, avec la collaboration de la Commission TIC.

Enfin, au terme de chaque année judiciaire, une réception est donnée en l'honneur des avocats honoraires.

Cette année, elle a lieu au Trésor de la Cathédrale le mercredi 31 mai 2017. Nul doute que les retrouvailles seront comme toujours particulièrement agréables, vu les personnalités attachantes qui y assistent.

Je ne peux qu'encourager nos confrères qui quittent le barreau à venir grossir les rangs des avocats honoraires afin de garder le contact avec ce métier complet et passionnant dans le lequel ils se sont tant épanouis. Le meilleur accueil leur sera toujours réservé.

Jessica LOLY

Présidente de la Commission avocats honoraires



INTERVIEW : MAÎTRE ISABELLE TASSET



À l'heure de boucler cette nouvelle édition de l'Open Barreau, nous avons décidé, en dernière minute, de contacter Maître Isabelle TASSET, actuellement Vice-bâtonnière. A défaut d'interview en bonne et due forme, nous l'avons interrogée par mail afin d'en savoir un peu plus sur l'origine de son engagement, le but de celui et les objectifs qu'elle s'était fixés.

Voici sa réponse « rapide » reçue par mail en attendant une interview plus... substantielle !

Vous m'interrogez sur l'origine de mon engagement et ce qui m'a motivée à envisager la fonction de Bâtonnier.

Ma candidature a été suggérée il y a plus de trois ans par le Bâtonnier sortant, en aparté d'abord, en assemblée générale de l'Ordre ensuite. Cette idée a fait son chemin, elle a été l'objet de discussions avec mes proches, en famille, bureau, avec quelques confrères et amis.

Avocate depuis plus de trente ans, mère de trois enfants, j'y voyais l'occasion de démontrer que la femme a sa place dans notre barreau.

Mère et fille d'avocat, je connaissais les sensibilités et les difficultés de chaque génération.

Ma décision était prise à la rentrée judiciaire 2015, j'espérais avoir le soutien de mes pairs et une année de vice-bâtonnat pour me préparer.

La suite vous la connaissez.

La concurrence a en effet été rude, le combat loyal et j'en remercie Maître Jean-François Henrotte.

Nous avons depuis, mené un projet commun : la création du centre des MARC, qui regroupe le centre d'arbitrage, l' AISBL de droit collaboratif et le centre de médiation.

Vous m'interrogez sur les points que je veux travailler durant mon bâtonnat.

Ils répondent à mes préoccupations qui sont nombreuses.

La justice est en évolution, il faut préserver la place de l'avocat. Magistrats et avocats identifient la numérisation au monstre du Loch Ness. Il faut s'unir et anticiper.

La profession fait l'objet de critiques. Certaines sont fondées, il faut y remédier. D'autres ne le sont pas, il faut le faire savoir.

Les juridictions de la famille laissent bon nombre de justiciables et d'avocats insatisfaits. Il faut en discuter avec tous les intervenants.

Les nouveaux modes de résolution de conflit se développent, sous réserve du droit collaboratif, l'avocat n'en n'a pas le monopole, le droit se complexifie sans cesse. Il faut se spécialiser.

Les conditions de travail sont difficiles, beaucoup peinent à atteindre un seuil de rentabilité confortable. Il faut remettre en question notre marketing et la gestion de nos bureaux.

Avocats.be développent des projets ambitieux qui visent l'accès à la justice, l'aide juridique, l'informatisation, le contrat de collaboration et la place de la femme au sein de la profession. Il faut que chacun s'investisse dans ces projets.

Je veux relever ces défis. J'ai posé ma candidature avec la volonté de remédier aux critiques et aussi parce que c'est le rôle du Bâtonnier d'anticiper le changement, de le préparer et de l'analyser avec sérénité.

Je veux renforcer la confiance des justiciables, du monde judiciaire, du monde associatif et du monde politique pour que nous soyons plus forts dans les négociations.

L'avocat est le seul à pouvoir analyser l'ensemble des données factuelles et juridiques de dossiers complexes, à prodiguer des conseils stratégiques. Il maîtrise l'art de la plaidoirie, sa déontologie le rend digne de confiance. Les mandats judiciaires exercés par nos confrères administrateurs de biens et médiateurs de dettes sont de grande qualité.

Il est temps de faire coïncider l'image que nous donnons de nous, à ce que nous sommes.

Vous m'interrogez sur les objectifs que je poursuivrai.

Les voici en quelques lignes :

Clarifier les règles de déontologie, les interpréter au regard des nouveaux modes de communication.

Organiser à Liège un colloque interactif sur l'avocat d'aujourd'hui et de demain, avec la participation de la CEPEJ (commission européenne pour l'efficacité de la justice) et de HEC-LIEGE Management School of the University of Liege.

Renforcer le partenariat l'ULG et le monde judiciaire pour développer un logiciel qu'ensemble nous alimenterons et maîtriserons et qui deviendra notre outil de travail. J'apprends que le barreau de LILLE initie cette expérience. La justice ne peut être abandonnée à quelques informaticiens, sur lequel nous n'aurons aucune prise.



Créer un centre de formation continue propre à notre barreau, pour élargir et renforcer nos compétences professionnelles au sens large.

Inviter les magistrats à participer à une discussion constructive sur les juridictions de la famille.

Réfléchir à la gestion de nos bureaux avec l'aide de spécialistes en gestion financière et humaine et en marketing. Repenser notamment le calcul de nos honoraires, envisager la mise à disposition de locaux équipés proches du palais, dans lesquels il sera possible de travailler et d'échanger.

Par des rencontres régulières, être à l'écoute des plus jeunes. Leur enthousiasme, leur idéal, leur volonté de développer une activité rentable et épanouissante, leur expérience du nouveau monde ne peuvent nous laisser indifférents.

Proposer un modèle de contrat de collaboration dont il sera possible de s'inspirer pour garantir l'équilibre entre vie privée et professionnelle. Je pense à un aménagement du temps de travail, au repos d'accouchement, au congé de paternité. Garantir une sécurité d'emploi sera profitable à tous hommes et femmes jeunes et moins jeunes. A priori, je ne crois pas au contrat de travail mais suis ouverte à la discussion.

Intensifier le rapprochement avec les barreaux de Huy et de Verviers. Parler d'une seule voix nous renforcera tous. J'encouragerai l'organisation de projets communs (colloques, formations, réflexions, comités de direction communs.).

Être un membre actif de l'assemblée générale d'Avocats.be, exiger de ses administrateurs des informations en temps utile sur les sujets à traiter pour pouvoir voter avec un mandat précis. J'apporterai une attention toute particulière à l'aide juridique, à l'assurance protection juridique, à l'avocat de demain.

Réorganiser la communication interne et externe de notre barreau avec des professionnels de la communication.

Être présente au bâtonnat pour assurer le quotidien.

Être à l'écoute des confrères en difficulté et de ceux porteurs de projets pour leur apporter le soutien nécessaire.

Je me prépare des journées professionnelles entièrement consacrées à l'Ordre et je m'en réjouis.

Je sais que je ne serai pas seule et remercie déjà tous ceux qui ont accepté de m'aider et de me donner leur confiance et je n'oublie pas mes collaborateurs.

Isabelle TASSET

Et vous ? Qui vous défend ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats.

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

www.ethias.be

ethias

Tous à Charleroi pour le congrès biennal d'AVOCATS.BE !

Enfin pas tout à fait tous. Nous étions un bon 300. Ce n'est pas mal mais cela reste trop peu, bien trop peu, d'autant que les questions abordées touchaient à l'avenir de notre profession et que les jeunes n'étaient certes pas les plus nombreux à se presser sur les tréteaux de Charleroi Danse ...

Le lieu est impressionnant. Les avocats sont au théâtre et ils semblent s'y trouver bien. La scénographie est en tout cas très réussie. Ce n'est pas l'essentiel mais cela contribue certainement à la qualité des travaux.

Ceux-ci s'ouvrent par un débat d'entrepreneurs animés par Amid Faljaoui, avec Bernard Delvaux (CEO Sonaca Group), Marie-Hélène Ska (secrétaire nationale CSC), Orphée Cataldo (Dirty Motor), Jurgen Dewijn (Manufacture Urbaine), Salvatore Curaba (meilleur employeur belge des années 2015 et 2016) et Jean-Michel Van Bever (Prodiled). C'est une belle mise en perspective. Quels sont les défis d'aujourd'hui ? Comment les affrontent-ils ? Défis numériques, pluridisciplinarité, entreprises agiles, intégration des intelligences artificielles, mondialisation, économie participative, and so on ...

À la pause, je suis interpellé par un des exposants qui ont monté leurs stands dans les espaces annexes. Son discours, vigoureux, tranche avec ce que nous venons d'entendre. Oui, les avocats sont devenus des entrepreneurs, en droit. Mais ils ne le sont pas encore en fait. Le marché de l'innovation est désespérément plat. Les avocats semblent se cantonner dans un attentisme frileux, voire terrorisé. Il est actif en France et il me dit qu'Outre-Quévrain l'esprit est très différent. Les initiatives se multiplient : collaboration avec les legal techs, création de plates-formes, cabinets dématérialisés, intelligence artificielle, nouvelle approche de la clientèle, recours au forfait, ...

Chaque barreau un peu important y va de son incubateur. Ils créent des prix de l'innovation. Ils organisent des conférences, des formations.

Chez nous ce n'est pas le désert, mais cela bouge quand même fort peu. Il y a quelques

initiatives à saluer, notamment à Liège (les consultations en ligne, le prix de l'innovation), à Mons (particulièrement en matière d'intelligence artificielle et de financement du procès : voyez le superbe projet Barreau 3.0, qui sera lancé ce 16 juin 2017)¹ et à Bruxelles (conférences sur l'innovation et le numérique) mais les avocats répondent peu. Ils ne sont pas encore des entrepreneurs dans leur tête ...

C'est l'occasion de saluer la création d'un incubateur par AVOCATS.BE.² Lancement dans les semaines qui viennent. Ce sont de premiers pas. Il faut aller plus loin. Avec détermination.

Les participants se répartissent ensuite entre deux ateliers : L'offre de services juridiques, avec Thierry Bontinck, Yves Brulard, Marie Simonnot, Thierry Wimmer, Barend Blondé et Yves d'Audiffret ; Avocat mais pas seulement : vers de nouveaux métiers, avec Luc Misson, Stéphanie Pelet-Serra, Arnaud Lecocq et Jean-François Ledoux.

J'opte pour le second. Les quatre intervenants nous parlent des spécificités d'activités un peu marginales, des deux côtés de la frontière de notre profession. Etre avocat et agent sportif ? Est-il possible d'apporter de la déontologie dans un monde où le conflit d'intérêts, la fraude et la corruption semblent être la règle ? Etre avocat et lobbyiste ? C'est nettement plus compatible même s'il faut accepter des contraintes et des exigences différentes. Etre avocat et compliance officer ? Oui mais pour autant que l'on puisse éviter tout risque de conflits d'intérêts entre deux missions incompatibles.

Le débat qui suit est passionnant. Il est au cœur de nos réoccupations d'aujourd'hui.

Faut-il élargir le périmètre de la profession, pour nous permettre d'envahir de nouveaux marchés et d'y apporter de la moralisation, mais au risque de perdre une partie (peut-être importante) de ce qui fait le cœur de notre profession : indépendance, secret professionnel, prohibition des conflits d'intérêts, ... ?

Faut-il au contraire nous resserrer sur nos fondamentaux, pour protéger notre âme mais au risque de réduire notre champ d'action et, dès lors, d'abandonner une bonne par-

tie de nos confrères sur le bord de la route (avec les conséquences que cela entraînerait pour la représentativité et le poids de notre profession) ?

Ou alors, faut-il modifier un régime d'incompatibilités qui ne tient plus qu'à un fil pour nous permettre de cumuler des professions que nous considérons aujourd'hui comme inconciliables ? Etre avocat le matin, agent sportif, lobbyiste, restaurateur ou marchand d'art l'après-midi ? Est-ce iconoclaste ? C'est ce qui se pratique dans le Sud de l'Europe ... Nous avons pour dogme que nous ne pouvons exercer d'activités commerciales. Mais, comme le fait observer Xavier Van Gils, la notion même de commerçant est moribonde. Elle sera bientôt remplacée par celle d'entrepreneur. Et nous sommes des entrepreneurs ...

Etonnant, dans l'autre débat, les discussions dérivent vers les mêmes questions. Et cela avait déjà été le cas, il y a deux ans, dans l'atelier L'avocat éclaté du congrès #Agissons. Voilà donc un chantier essentiel pour nos Ordres. Il est lancé, notamment au sein de la Commission déontologie d'AVOCATS.BE.³

Quant à moi, je pense que moyennant des règles strictes en matière de conflits d'intérêts, rien ne devrait interdire à un avocat d'exercer parallèlement une activité digne. Nous l'admettons pour les administrateurs de sociétés, les syndicats d'immeubles, les fonctions universitaires ou politiques. Pourquoi pas pour les agents d'artistes, les promoteurs immobiliers ou les chauffeurs de taxis (voilà une belle façon d'ubériser notre profession ...) ? Pour autant bien sûr que l'on ne mélange pas les torchons et les serviettes et qu'ainsi notre indépendance et le secret professionnel soient préservés. C'est d'ailleurs un débat ouvert à l'occasion des réflexions sur le protocole permettant le détachement d'avocat en entreprise ?⁴

Tiens, puisqu'il s'agit de conflit d'intérêts, la question était au cœur du débat des politiques, Renouer avec l'opinion qui nous occupa en deuxième partie de l'après-midi. Autant le dire franchement, ce ne fut pas le point fort du congrès. Paul Magnette s'était fait remplacer par Pierre-Yves Dermagne qui se fit remplacer in extremis par Olga Zrihen. Olivier Chastel s'était fait remplacer par Richard Miller qui se fit remplacer in extremis par Georges-Louis

Bouchez. Et Maxime Prévot se fit remplacer à la dernière seconde par Antoine Tanzilli. Quel mépris !

Et on ne cassa pas des barreaux de chaises ... Haro sur le cumul des mandats ! Avec quelques nuances, bien sûr, mais techniques et, dès lors sans grand intérêt. On évita soigneusement les « affaires », sans doute parce qu'elles étaient tabou (ou parce qu'ils manquaient certaines personnes autour de la table). Nous aurions pourtant aimé les entendre parler du cumul de la qualité d'avocat et de la fonction politique.

Car s'il y a bien un débat fondamental, c'est celui-là. Voulons-nous une caste de politiciens professionnels, coupés du monde réel, attachés à leurs petits privilèges et prêts à toutes les dérives individualistes, ce à quoi nous a progressivement mené notre système participatif ? Ou encadrons-nous des citoyens responsables prêts à s'engager pour la chose publique par des règles de conflits d'intérêts que l'on précise et fait strictement appliquer ?

Avant ce débat, il y avait encore eu trois ateliers : Décoder l'information : la banane carnivore, avec Jacques Englebert, Jean-Pierre Jacquemin, Martin Buxant et Jennifer Waldron ; « La firme » : ouvrir et développer sa boîte, avec Eric Lardinois, Dirk Maertens, Vincent Van Obberghen et Stanislas Van Wassenhove ; L'art de convaincre, avec Bertrand Périer⁵ et Vincent Defraiteur. Maîtriser les outils dont l'avocat du XXI^e siècle a besoin.

Nous devons être capables de communiquer et de réagir à la communication des autres. Nous devons être capables de gérer un cabinet comme une entreprise, en nous fixant des objectifs, en évaluant la progression, en intégrant les innovations, en gérant les ressources humaines. Nous devons être capables de nous adresser aux juges en adaptant nos techniques de plaidoirie aux évolutions de la justice : aujourd'hui, on ne prépare plus sa plaidoirie, on se prépare à plaider, c'est-à-dire à interagir avec un magistrat qui a étudié le dossier.⁶

Bref, nous devons être capables de maîtriser une série de soft skills qui ne figurent nulle part dans nos programmes d'enseignement.

Améliorer nos programmes d'enseignement : c'était précisément un des thèmes au cœur du superbe exposé de presque-conclusion que nous offrit Kami Haeri, avocat au barreau de Paris, qui vient de rendre à l'ex-Garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas un rapport sur L'avenir de la profession d'avocat.⁷ Il nous en a présenté les principaux axes.

Comment dessiner une profession plus mobile, plus agile, plus innovante, pluridisciplinaire, moins discriminante (si les avocats formaient une seule entreprise, l'écart entre les rémunérations des plus et moins nantis serait non seulement inacceptable, mais même intenable. Et que dire encore du plafond de verre auquel sont confrontées nos confrères féminines ?) ? Comment développer l'excellence, plus que jamais indispensable car elle est, dans notre société mondialisée et hyperconnectée, devenue une exigence indispensable ? Comment développer un barreau plus participatif, plus collaboratif, plus ouvert sur les MARCs ?

Le rapport Haeri se clôt par une série de propositions. Elles ne sont pas toutes directement applicables chez nous (notamment, justement, en matière de formation parce que le système français est assez différent du nôtre) mais elles sont, en tout cas, largement transposables. Elles recourent d'ailleurs largement les idées contenues dans le rapport Horizon 2025⁸, commandité par AVOCATS.BE et l'O.V.B. il y a deux ans. Rebondir. Et choisir le bon camp pour prendre son thé.

Il me revient, non pas de conclure, mais de clôturer cette belle journée en présentant une motion⁹ sur la défense du secret professionnel. Car innover, s'adapter, progresser, agir, rebondir, ce n'est certes pas négliger nos fondamentaux : l'indépendance, la prévention des conflits d'intérêts, la dignité, la probité, ... et le secret professionnel. Celui-ci est aujourd'hui, plus que jamais, attaqué. Par des pratiques de perquisitions, d'écoutes, d'interceptions et d'enregistrements de communications électroniques. Et par des propositions de lois ou directives en matière de protection des personnes vulnérables ; de divulgation d'informations relatives à des comportements permettant de craindre la préparation d'attentats terroristes, voire une radicalisation ; de dénonciation des stratégies d'optimisation fiscale ; de protection des lanceurs d'alertes, qui ne sont rien d'autre que des violateurs de secret professionnel, souvent sympathiques certes. J'ai décrit ces dangers dans d'autres colonnes.¹⁰

Une bien belle journée, dont le barreau sort plus fort. Nous avons, à nouveau, pris la mesure des défis. Nous traçons des pistes. Nos Ordres nous montrent la voie (enfin, certains plus que d'autres ...). Maintenant c'est à nous de jouer. Ne nous laissons pas ubériser.

#Rebondagissons.

Patrick Henry
Ancien bâtonnier de Liège
Ancien président d'AVOCATS.BE

- 1 O. Haenecour, « Mons lance le barreau 3.0 », *Justement*, 2017/9, p. 1.
- 2 Décision du Conseil d'administration d'AVOCATS.BE du 15 mai 2017.
- 3 Nos amis français viennent précisément d'adapter leur R.I.N. sur ce point : L. Dupont et S. Bortoluzzi, « Champ d'activité professionnelle de l'avocat et prestations juridiques en ligne : les dernières évolutions du R.I.N. », *S. J.*, 2017, p. 954.
- 4 PV de l'Assemblée générale d'AVOCATS.BE du 24 avril 2017, p. 4 (ce PV, comme tous les autres, est en accès libre sur l'intranet d'AVOCATS.BE).
- 5 Qui, au passage, nous a présenté son superbe projet Eloquentia, qui permet d'intégrer des populations marginalisées par une éducation au discours. A quand une déclinaison en Belgique ?
- 6 C'était déjà l'enseignement du colloque co-organisé par les barreaux et universités de Liège et Gand en 2009, Mieux conclure, mieux plaider, mieux juger, Larcier, 2009. Les conclusions de ce colloque sont disponibles sur mon blog : http://www.patrick-henry-avocats.be/?q=Ce_n'est_pas_la_Regle_qui_nous_garde_C'est_nous_qui_gardons_la_Regle
- 7 http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rapport_kami_haeri.pdf.
- 8 <http://agissons.avocats.be/wp-content/uploads/2015/03/22.05.2015-rapport-final-horizon-2025-FR.pdf>.
- 9 <http://avocats.be/sites/default/files/19.05.2017%20Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20motion.pdf>
- 10 « Le secret, c'est le droit au droit », Forum du barreau de Bruxelles, mai 2017. Ce texte est également disponible sur mon blog : <http://www.patrick-henry-avocats.be/?q=node/299>



buro market

tout pour le bureau, absolument tout !



Buro Market Liège
Boulevard de Froidmont 15 - 4030 Grivegnée
Tél: 04 340 39 69
BMLG@buromarket.com

www.buromarket.com



Pot d'Or 23 4000 Liège
04 220 53 53

Rue Lambert Dewonck 248 4430 Ans
04 246 92 77

www.lecomptoiranversois.be
sav-goldin@live.be
lecomptoiranversois



AL

Compter sur les meilleurs outils,
c'est crucial.



STRADA LEX CHANGE
POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

PROCHAINEMENT



strada lex
BELGIQUE

NOUVELLES PARUTIONS



LES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Sous la coordination de **Sophie Boufflette**

Édition 2017 – 382 pages – 92 €

Un état des lieux de la responsabilité propre à certaines professions



L'ACCÈS À LA JUSTICE

Sous la direction de **Jérémie Van Meerbeeck**

Édition 2017 – 248 pages – 90 €

Les principes issus de la jurisprudence de la CEDH et la portée très concrète de l'accès à la justice en droit belge



DATA PROTECTION & PRIVACY

LE GDPR DANS LA PRATIQUE / DE GDPR IN DE PRAKTIJK

Sous la direction de **Nathalie Raghenò**

Édition 2017 – 230 pages – 90 € – ouvrage trilingue

Décryptez les enjeux du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données



LES AUTORISATIONS URBANISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES EN RÉGION WALLONNE

Sous la direction de **Benoît Havet**

Édition 2017 – 334 pages – 92 €

Un état des lieux des évolutions majeures



L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

ÉDITION 2017

Olivier D'Aout, Dominique Darte et Nicolas Honhon

Édition 2017 – 662 pages – 85 €

La nouvelle déclaration IPP avec ses 75 nouveaux codes sous la loupe!



QUESTIONS D'ACTUALITÉ EN DROIT PÉNAL ET EN PROCÉDURE PÉNALE

Sous la direction de **Laurent Kennes**

Édition 2017 – 194 pages – 80 €

Récidive, grèves en prison, statut des victimes d'actes intentionnels de violence, réforme de la cour d'assises, opposition, moeurs...